



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SOULIGNE-SOUS-BALLON**

Date de convocation :
19 avril 2025

Date d'affichage :
19 avril 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 8
Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai, à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David CHOLLET.

Etaient présents : Mmes GRATEDOUX Chantal, GOURMEL Aurélie, MM. CHOLLET David, GUELFF Cyrille, LAUNAY Vincent, POMMIER Olivier, TORTEVOIS Fabien et TOUZARD Michel.

Absents excusés : Madame RENAULT Christelle qui donne pouvoir à Madame GRATEDOUX Chantal ; Madame POIRIER Véronique qui donne pouvoir à Monsieur POMMIER Olivier ; Madame MILITON Audrey qui donne pouvoir à Madame GOURMEL Aurélie ; Madame MORTIER Nathalie qui donne pouvoir à Monsieur TOUZARD Michel ; Madame CABARET Nelly qui donne pouvoir à Monsieur GUELFF Cyrille et Monsieur LETAY Francis qui donne pouvoir à Monsieur CHOLLET David.

Absent : Monsieur GUITTET Fabien.

Secrétaire de séance : Madame GRATEDOUX Chantal.

DELIBERATION N°2025-05-08 : OBJET : ACTIVITES PERISCOLAIRES : ADOPTION DU DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION (DUI) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis plusieurs années maintenant, un Dossier Unique d'Inscription (DUI) aux activités périscolaires et à la bibliothèque a été mis en place dans un souci de simplification pour les familles. Il permet également au préalable à la Commune de disposer de toutes les informations réglementaires et légales nécessaires à la participation des enfants aux activités

périscolaires et à la bibliothèque. Ce dossier inclut tous les documents relatifs aux services périscolaires (règlements intérieurs, fiches d'inscription, contrat de bonne conduite, autorisations diverses, tableaux de présence et informations diverses...).

Il projette ensuite au Conseil municipal la proposition de Dossier Unique d'Inscription (DUI) aux activités périscolaires et à la bibliothèque pour la rentrée scolaire 2025/2026, faite par le premier Adjoint, avec quelques modifications conseillées par la secrétaire de Mairie.

Monsieur le Maire détaille les modifications apportées au contenu du DUI de l'année 2025/2026, dossier qui sera à compléter par famille. Le forfait de 15 euros par service a été maintenu, arrivé en fin d'année scolaire, pour les familles n'atteignant pas la somme de 15 euros de cantine ou d'accueil sur une année. Les objectifs de ce forfait sont de se mettre en conformité avec le seuil minimum de recouvrement et de garantir une équité entre utilisateurs des services périscolaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que le projet de Dossier Unique d'Inscription aux activités périscolaires pour l'année 2025/2026 soit approuvé tel quel après intégration des tarifs accueil et cantine qui ont été votés ce soir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-d'approuver le Dossier Unique d'Inscription (DUI) à l'accueil périscolaire, au restaurant scolaire et à la bibliothèque municipale, pour la rentrée scolaire 2025/2026, qui vient de lui être soumis pour approbation, après changement des tarifs des services périscolaires, et qui est annexé à la présente délibération.

-de mandater Monsieur le Maire ou son premier Adjoint à passer et signer tous les actes relatifs à cette décision ou en découlant.

Adopté à l'unanimité des votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État, ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de SOULIGNÉ-SOUS-BALLON. Cette dernière dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence gardé durant deux mois vaut décision implicite de rejet. Cette dernière ou la décision expresse pourra être déférée au Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois.

Pour extrait certifié conforme.

Le 16 juin 2025.

Le Maire,



David CHOLLET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203405-20250522-2025-05-008-DE

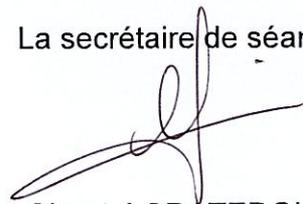
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2025
Publication : 20/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



La secrétaire de séance,



Chantal GRATEDOUX